



## « Oui à l'IA... mais pas pour la décision de justice »



Karline Gaborit, avocate au barreau de Nîmes, Présidente de la Confédération nationale des avocats (CNA)

« La question n'est pas de rejeter l'intelligence artificielle, mais il faut l'appriivoiser et veiller à ce qu'elle soit encadrée car c'est, pour l'instant, un outil que l'on connaît mal. L'IA peut être utile pour les avocats, mais il faut que l'on puisse garder le contrôle. Des outils, comme Chat GPT, sont déjà utilisés par certains avocats car cela peut aider dans les recherches et la rédaction,

apportant une réelle amélioration au quotidien. En revanche, rendre la justice, c'est décider en fonction de chaque cas particulier. L'IA ne peut et ne doit donc pas dicter la décision : c'est la limite à ne pas franchir. Pour autant, il faut que tous les avocats s'en emparent, sans quoi nous courons le risque d'une profession à deux vitesses, avec une partie qui bénéficiera de ses apports et une autre à la traîne. Et les institutions ont un rôle à jouer sur ce versant. »



## « L'IA ne suffit pas... et c'est heureux ! »



Géry Waxin, avocat à la cour, Président de la Chambre nationale des avocats en droit des affaires (CNADA)

« L'utilisation de l'IA est certes une question de survie pour notre profession. Mais à ce jour, dans les petits et moyens cabinets que nous représentons, le pas n'a pas encore été sauté. Pour eux, l'IA pose déjà une question de coûts car elle nécessite un important investissement financier. Cela a aussi des conséquences sur la formation, la qualification et interroge sur la valeur ajoutée des avocats eux-mêmes : la clientèle sera beaucoup plus

exigeante quant à la qualité du service rendu. Ce qui remet en question notre système de facturation puisqu'il faudra facturer uniquement les prestations à valeur ajoutée. Pour autant, tous les pans du droit ne seront pas impactés par l'IA.

Il est des domaines où l'IA ne suffit pas et où elle ne peut pas prévoir. Et c'est heureux ! Car si certains outils d'IA pourront être une aide précieuse, on peut tout de même présager qu'ils ne pourront pas remplacer une profession comme la nôtre, dans laquelle l'intuitu personae doit demeurer. »



## « L'IA n'est pas une source d'angoisse, mais une opportunité »



Christophe Sans, Vice-président délégué cadre de vie de l'UNAPL et Président du syndicat ECF.

« Pour nous, l'IA n'est pas une source d'angoisse, mais plutôt une opportunité. En effet, elle nous permet d'automatiser certaines tâches, comme le remplissage de dossiers et de tableaux conformément aux exigences normatives, et de recouper divers data afin d'être beaucoup plus réactifs dans nos analyses de risques. À terme, l'IA libérera du temps à nos collaborateurs en cessant d'effectuer des tâches sans grande valeur au profit de tâches à valeur ajoutée, comme le conseil auprès de nos clients. C'est pourquoi il est probable que les postes d'assistant(e) comptable soient amenés à disparaître progressivement.

L'IA est donc un paramètre favorable à l'exercice de nos professions. Le fait qu'elle soit une opportunité induit l'obligation, à terme, de repenser l'organisation de nos cabinets et d'ac-

compagner nos collaborateurs, en particulier en matière de formation. Nous sommes au début d'une véritable mutation. L'IA n'arrive certes que progressivement dans nos cabinets et les choses s'accéléreront, au cours des cinq prochaines années, lors de la généralisation de la facturation électronique, laquelle servira en quelque sorte de matière première aux applications de l'IA. Elle sera un moyen d'effectuer davantage d'analyses et de recoupements de données et d'informations qu'aujourd'hui nous ne ressaisissons pas dans nos bases. Et ce, même si certains dispositifs existent déjà, à l'image de jedataviz.com, qui est une plateforme interne à la profession et permet, grâce à un simple numéro Siret et au fichier des écritures comptables, de comparer les performances (ratio de rentabilité, profitabilité, valorisation des fonds de commerce...) des entreprises. Sachant que les bases de données data des TPE ne sont, quant à elles, pas suffisamment modélisées. »